

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 2 novembre 2020
à Hôtel du Département**

La séance est ouverte à 9h06 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. BAUER, M. BERTRAND, M. BURGER, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme MULLER-BRONN,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, M. CAHN, Mme DELATTRE, M. ERBS, Mme ERNST, M. HEINTZ, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, M. MEYER, M. SUBLON, Mme THOMAS.

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département

Mme Myriam STENGER, Directrice de Cabinet

M. Alexandre RUF, collaborateur de Cabinet

Mme Rachel LE GUERER-VERGER, conseillers du Président

M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général

M. Laurent DARLEY, adjoint à la Directrice Générale des Services

M. Jonathan BISOT-LEFEBVRE, directeur général adjoint en charge des ressources

M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières

M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale

M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques

Mmes Isabelle BURCKEL, Marilyne WILLER, Suheda USTA, et Claire BACHMANN, direction des assemblées et des affaires juridiques

Excusé(s) avec pouvoir :

- Mme Catherine GREIGERT (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Jean-Louis HOERLE (pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
- Mme Nadine HOLDERITH (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- Mme Suzanne KEMPF (pouvoir à M. Mathieu CAHN)
- Mme Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. Paul HEINTZ)
- M. Yves LE TALLEC (pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER (pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
- Mme Christine MORITZ (pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- M. Denis SCHULTZ (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
- M. Marc SÉNÉ (pouvoir à M. Etienne BURGER)
- M. Etienne WOLF (pouvoir à M. André ERBS)
- Mme Christiane WOLFHUGEL (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

Excusé(s) :

- Mme Françoise BEY
- M. Thierry CARBIENER
- M. Eric ELKOUBY
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- M. Nicolas MATT
- M. Serge OEHLER
- Mme Françoise PFERSDORFF
- M. Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

- Mme Françoise BUFFET
- M. Vincent DEBES
- Mme Martine JUNG

◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés par ordre de passage :

N° CP/2020/363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Catherine GREIGERT (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Jean-Louis HOERLE (pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
- Mme Nadine HOLDERITH (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
 - Mme Suzanne KEMPF (pouvoir à M. Mathieu CAHN)
 - Mme Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. Paul HEINTZ)
- M. Yves LE TALLEC (pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER (pouvoir à M. Rémi BERTRAND)
 - Mme Christine MORITZ (pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- M. Denis SCHULTZ (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
 - M. Marc SÉNÉ (pouvoir à M. Etienne BURGER)
 - M. Etienne WOLF (pouvoir à M. André ERBS)
- Mme Christiane WOLFHUGEL (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

Excusés :

- Mme Françoise BEY
- M. Thierry CARBIENER
 - M. Eric ELKOUBY
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
 - M. Nicolas MATT
 - M. Serge OEHLER
- Mme Françoise PFERSDORFF
 - M. Sébastien ZAEGEL

Absents :

- Mme Françoise BUFFET
- M. Vincent DEBES
- Mme Martine JUNG

CP/2020/363 - 14010 - Politique de la ville
Proposition d'attribution de subventions 3ème vague du fonds de développement urbain et bilan de l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2022

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 28 132 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/364 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Participation du Département du Bas-Rhin au fonds régional
Résistance. Projet d'avenant à la convention du 20 avril 2020
conclue entre les deux collectivités**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- approuve le projet d'avenant à la convention de participation du Département du Bas-Rhin au fonds régional Résistance du 20 avril 2020, adaptant les modalités de versement de la contribution départementale au rythme de la consommation effective de l'enveloppe du fonds sur le territoire bas-rhinois;

- prend acte des modifications apportées au règlement du fonds Résistance, joint en annexe à la présente délibération, qui porte d'une part sur la prolongation de son fonctionnement sur le premier semestre 2021, et d'autre part sur l'élargissement aux acteurs du monde agricole (exploitants et sociétés agricoles/viticoles).

Elle autorise le Président à signer ledit avenant, joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/365 - 65510 - Fonds de solidarité communale
Contrats départementaux de développement territorial et
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du
Fonds de solidarité communale et du Fonds d'innovation -
Approbation des termes des projets de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 6 540 240,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;

- d'attribuer une subvention au titre du fonds d'Innovation Territoriale de 16 466,00 € au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Bruche Mossig.

- décide de rectifier une erreur matérielle au sein de la délibération n°CP/2020/305 de la Commission permanente du 15 octobre 2020 afférente aux contrats départementaux et à la convention de partenariat globale avec la Ville d'Obernai, sur les seuls points suivants:
* décide d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 3 518 786,00 € à la Ville d'Obernai au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour

les 11 projets suivants :

[...]

* renforcement des mobilités douces : subvention de 512 196,00 € ;

* création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars : subvention de 28 200,00 € ;

- dit en conséquence que les montants des subventions d'investissement attribués, par la délibération n°CP/2020/305 précitée, respectivement aux 9 autres projets portés par la Ville d'Obernai demeurent inchangés

- d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/366 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats départementaux - Fonds de développement et
d'attractivité : Construction d'un périscolaire adjacent à la salle
polyvalente à rénover de la Commune de
BREUSCHWICKERSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin ;

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour le projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Breuschwickersheim, le SIVU Les Châteaux et la FDMJC, joint à la présente délibération ;

- d'attribuer, une subvention d'un montant de 250 400 € HT correspondant à 20% du montant des dépenses éligibles du projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover de la Commune de Breuschwickersheim au titre du Fonds de développement et d'attractivité;

- d'approuver les termes du projet de convention financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Breuschwickersheim pour permettre le versement de la subvention précitée ;

- d'autoriser son Président à signer la convention partenariale ainsi que la convention financière précitées.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/367 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition
d'aide à la construction d'un nouveau complexe sportif de
football par la Commune de CHATENOIS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège des Châteaux de Châtenois s'appuyant sur la construction d'un nouveau complexe sportif de football, porté par la Commune de Châtenois;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;
- décide d'attribuer deux subventions d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, à la Commune de Châtenois d'un montant total de 462 393 € pour la construction d'un nouveau complexe sportif de football réparties comme suit :
 - attribution d'une subvention d'investissement de 249 000 €, représentant 30 % du coût éligible du terrain d'entraînement établi à 830 000 € HT (770 000 € HT de travaux et 60 000 € HT de frais d'études) ;
 - attribution d'une subvention d'investissement de 213 393 €, représentant 10 % du coût éligible de l'opération incluant le terrain d'honneur, le bâtiment vestiaire/clubhouse, les espaces extérieurs, le parking et les études correspondantes établi à 2 133 930 € HT ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Châtenois pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège des Châteaux de Châtenois, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Châtenois, la Communauté de Communes de Sélestat et le collège des Châteaux, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

Adopté à l'unanimité

CP/2020/368 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats départementaux - Création d'un sentier ludique et
pédagogique à GRENDELBRUCH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial pour « la création d'un sentier ludique et pédagogique à Grendelbruch », porté par la Communauté

de Communes des Portes de Rosheim.

- dit que le Département mobilisera, dans le cadre de ses compétences, son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines juridique, administratif et technique de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative ;

- attribue une subvention d'investissement de 34 500 €, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour la réalisation de ce projet ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de création d'un parcours ludique et pédagogique à Grendelbruch à conclure entre la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, la Commune de Grendelbruch, l'Office de tourisme intercommunale du Mont Sainte Odile et le Département du Bas-Rhin ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;

- autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/369 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux de développement territorial et
humain- Projet de création d'une structure périscolaire à
Griesheim-Près-Molsheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de construction d'une structure d'accueil périscolaire porté par la Commune de Griesheim-Près-Molsheim ;

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Griesheim-Près-Molsheim et la Communauté de Communes des Portes de Rosheim;

que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille, de la jeunesse;

- d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'opération, soit un montant maximum de 305 580 € à la Commune de Griesheim-Près-Molsheim pour le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire au titre du Fonds de Développement et

d'Attractivité ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Griesheim-Près-Molsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer les convention précitées.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/370 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Convention d'application et
financière pour la construction d'un nouveau périscolaire à
ROESCHWOOG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/248 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 08 juillet 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan et des Communes de Routzenheim-Auenheim, Offendorf et Sessenheim ainsi qu'avec le SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried (RPU) dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord ;

- décide d'attribuer une subvention pour un montant total de 416 200 € au SIVU RPU de Roeschwoog au titre du fonds de développement et d'attractivité pour le projet de création d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire d'une capacité de 70 places à Roeschwoog ;

- approuve les termes de la convention d'application et financière afférente au projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SIVU RPU en vertu de la convention partenariale du 14 octobre 2019 et destinée à permettre le versement de la subvention précitée pour le projet évoqué ci-avant ;

- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/371 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Fonds de Développement et
d'Attractivité - Adoption de la convention d'application et
financière pour les projets de périscolaires portés par la
Communauté de Communes SAUER PECHELBRONN**

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant

par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/193 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 03 juin 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord,
- décide d'attribuer trois subventions d'investissement pour un montant total de 1 561 476 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 3 projets suivants :
 - o création d'une structure d'accueil périscolaire à Hégeney : subvention d'investissement d'un montant de maximal de 491 910 €,
 - o création d'une structure d'accueil périscolaire à Durrenbach : subvention d'investissement d'un montant de maximal de 499 566 €,
 - o création d'une structure d'accueil périscolaire à Merwiller-Pechelbronn : subvention d'investissement d'un montant de maximal de 570 000.
- approuve les termes du projet de convention d'application et financière afférentes aux trois projets précités, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn en vertu de la convention partenariale du 29 août 2019 et destinées à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant ;
- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/372 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats départementaux - Fonds de développement et
d'attractivité - Extension des bâtiments de l'association Verexal
pour la production fruitière alsacienne**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet d'extension des locaux techniques pour la production fruitière alsacienne porté par Verexal sur le site d'Obernai, 4 rue Adolphe Mohler,
- de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Aménagement, Développement et Emploi,
- d'attribuer au titre du fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement maximale de 39 274 € à l'association Verexal pour le projet d'extension des locaux techniques pour la production fruitière alsacienne, correspondant à 20 % des dépenses prévisionnelles hors taxes,
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre l'association Verexal, la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, la Chambre

d'Agriculture d'Alsace et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe de la présente délibération,

- d'approuver le projet de convention financière entre l'association Verexal et le Département du Bas-Rhin, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération,

- et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/373 - 74020 - Soutien et développement de l'agriculture
Soutien de la replantation des forêts dans le cadre du plan de relance**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer à 16 bénéficiaires un soutien au titre du dispositif de soutien à la replantation de forêt par le plan de Relance à hauteur de 30 089 €. La liste des bénéficiaires ainsi que le montant des subventions respectivement attribuées est jointe en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/374 - 70510 - Modernisation du réseau routier
PN20 MOLSHEIM
Proposition de protocole d'accord transactionnel concernant le marché N°007635 de travaux de terrassements-assainissement et chaussées**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le principe de l'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine pour réparer le préjudice apparu dans le cadre de l'exécution du marché N°007635 relatif aux travaux de terrassements-assainissement et chaussées pour la suppression du PN20 à Molsheim ;

- approuve le versement par le Département du Bas-Rhin à l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine d'une indemnité définitive de 256 185 €, au titre de son préjudice ;

- approuve le projet d'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine pour réparer le préjudice apparu dans le cadre de l'exécution du marché N°007635 relatif aux travaux de terrassements-assainissement et chaussées pour la suppression du PN20 à Molsheim, joint à la présente délibération ;

- autorise le Président du Conseil Départemental à signer et exécuter cette transaction au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/375 - 46010 - Assistantes familiales
Proposition d'approbation d'un avenant tarifaire au contrat de travail des assistants familiaux ressources

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme la proposition de rémunération de l'assistant familial ressources sur la base tarifaire de 40 SMIC horaire au regard du temps consacré à cette nouvelle mission, telle qu'adoptée par délibération N°CP/2019/282 de la Commission Permanente du 8 juillet 2019 ;

- décide de rectifier une erreur matérielle au sein de la délibération N°CP/2019/282 de la Commission Permanente du 08 juillet 2019 afférente au taux du SMIC horaire pour le calcul de l'indemnité financière relative à cette mission, comme suit ;

- décide, sur la base tarifaire précitée, d'une rémunération des six assistants familiaux ressources respectivement à hauteur de :

- * 13 481 € brut pour la période du 1er septembre 2019 et au 31 décembre 2019,
- * de 40 925 € brut pour les années 2020, 2021 et 2022,

Ces montants seront revalorisés en fonction du SMIC HORAIRE en vigueur.

- charge le Président de régulariser l'indemnité financière de chacun des six assistants familiaux ressources consécutivement à la présente rectification tarifaire.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/376 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2020 aux collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 159 881,13 € :

- 20 312,70 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;

- 42 294,79 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaires de viabilisation, d'entretien en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 54 133,65 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 27 235,99 € pour l'acquisition de divers équipements destinés au service de restauration du collège Bugatti de Molsheim ;
- 534 € pour le fonctionnement des missions de « référent handicap » des collèges de Wingen sur Moder (388 €) et de Marckolsheim (146 €) ;
- 8 674 € pour l'utilisation par les collégiens pour l'année 2020 des installations sportives de la cité scolaire Jean Monnet ;
- 6 696 € pour les frais de transport des élèves du CHAM du collège de l'Eichel de Diemeringen ;
- approuve les termes du projet de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le collège Albert Camus de Soufflenheim et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son Président à signer cette convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/377 - 52050 - Participation aux investissements collèges privés
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement
complémentaires pour 2020 aux collèges privés sous contrat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide au titre de la prise en charge du fonctionnement matériel de l'externat des collèges privés sous contrat d'association :

- de fixer à 4,57 € le montant forfaitaire complémentaire par élève à verser en 2020 aux collèges privés concernés ;
- de répartir entre les douze collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, une dotation complémentaire d'un montant total de 30 253,40 €.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/378 - 62010 - Soutien au développement touristique
Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à
l'association "Sites Touristiques d'Alsace" pour le compte du
Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur

proposition de son Président, décide :

- de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Association « Sites Touristiques d'Alsace » en qualité de membre fondateur conformément au projet de statuts ;
- d'approuver, en tant que membre fondateur, le projet de statuts de l'association « Sites Touristiques d'Alsace », joint à la présente délibération ;
- de dire que le Département du Bas-Rhin sera représenté au sein de cette association par son

Président ou son représentant nommé par arrêté ;

- d'autoriser à signer les statuts le moment venu ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle à hauteur de 4 000 € pour 2020, soit 2 000 € au titre du Vaisseau et 2 000 € au titre du Château du Haut- Koenigsbourg.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/379 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Proposition d'attribution d'une subvention et approbation de la convention de développement culturel relative à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour 2020-2023

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Décide d'attribuer une subvention de 9 006 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour la réalisation des actions 2020 de son projet culturel de territoire,
- Approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue,
- Autorise son Président à signer cette convention,
- Décide que, pour les années 2021, 2022 et 2023, la participation de la Collectivité Européenne d'Alsace sera définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques transmis par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, après le vote du budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace, et en fonction des crédits inscrits.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/380 - 64510 - Archéologie Alsace
Transformation de l'Etablissement public Interdépartemental Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4 selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités, l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la clause générale de compétence des Communes, les articles L5421-1 et suivants, et R5421-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux institutions et organismes interdépartementaux, les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes.

VU les articles L523-1 à 13 du Code du Patrimoine,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU les statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental (EPI) Archéologie Alsace,

VU le rapport et la délibération du Conseil Départemental CD/2020/317 du 15 octobre 2020 relatifs à la modification des statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace du 20 octobre 2020 approuvant la proposition de transformation de l'EPI en SMO

VU l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 25 septembre 2020,

VU le projet de statuts du Syndicat Mixte Ouvert Archéologie Alsace,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'approuver la transformation de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert,
- d'approuver le projet de statuts de Syndicat Mixte Ouvert annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la transformation de l'établissement public Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert,
- de prendre acte du transfert de l'ensemble, des biens, droits et obligations de l'EPI au syndicat mixte qui se substitue de plein droit à l'organisme interdépartemental dans toutes ses délibérations et tous ses actes à la date de sa transformation. L'ensemble des personnels de l'EPI est réputé relever du syndicat mixte dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes,
- à l'unanimité et en application de l'article L.3121-15 du CGCT de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département pour siéger au sein du Comité syndical,
- de désigner pour siéger au sein du Conseil syndical les binômes suivants :

- o Monsieur Marcel BAUER (Titulaire), Madame Catherine GREIGERT (suppléante)
- o Monsieur Thierry CARBIENER Titulaire), Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER (suppléante)
- o Madame Nathalie ERNST (Titulaire), Madame Laurence MULLER-BRONN (suppléante)
- o Monsieur Etienne WOLF (Titulaire), Madame Nicole THOMAS (suppléante)

Adopté à l'unanimité

CP/2020/381 - 23040 - Conférence des financeurs
Proposition de nouvelle convention financière autorisant la Ville de Strasbourg à reverser la subvention validée dans le cadre du plan d'action 2020 de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au Groupement d'Intérêt Public " Maison Sport Santé de Strasbourg "

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- D'abroger la délibération du 14 septembre 2020 autorisant la conclusion d'une convention financière avec la Ville de Strasbourg, la convention n'ayant pas encore été signée par la Ville de Strasbourg,
- D'approuver les termes de la nouvelle convention financière jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Ville de Strasbourg concernant le projet « Poursuite des ateliers physiques pour personnes âgées fragiles dans le cadre de l'action innovante Sport - Santé sur Ordonnance à Strasbourg » et autorisant la Ville de Strasbourg à reverser la subvention de 25 000 € au GIP « Maison Sport Santé de Strasbourg » dès qu'il sera financièrement autonome.
- D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention financière.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/382 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'attribution de subvention pour 2020-2021 et d'approbation des termes de projet de convention à conclure avec l'association
Convergence France en charge de l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA au sein des chantiers d'insertion

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, une subvention pour l'année 2020, d'un montant total de 60 000 € à l'association Convergence ;
- approuve les termes du projet de convention financière type à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Convergence ;
- autorise son Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/383 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Soutien à l'ADIRA -Agence de Développement d'Alsace-. Mise en œuvre d'un plan de communication porté par la Marque Alsace en accompagnement du plan de soutien aux activités de proximité

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer à l'ADIRA -Agence de Développement d'Alsace- une subvention exceptionnelle de 150 000 € affectée à la mise en œuvre d'actions de communication portées par la Marque Alsace en accompagnement du plan départemental de soutien aux activités de proximité. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès signature de l'avenant correspondant par les parties;
- d'approuver le projet d'avenant à la convention financière y afférent, joint en annexe de la présente délibération;
- d'autoriser son Président à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/384 - 01000 - Gestion financière
Aide exceptionnelle au Département des Alpes-Maritimes à la suite de la tempête Alex

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € en faveur du Département des Alpes-Maritimes.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/385 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition de soutien aux associations et aux activités de proximité dans le cadre du plan de relance (solde des dossiers)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer à 782 acteurs de proximité un soutien au titre de l'immobilier d'entreprise à hauteur de 3 563 219 €. La liste des acteurs bénéficiaires ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 1 de la présente délibération;
- autorise son Président à verser ces subventions au titre de l'immobilier d'entreprise et à conclure les conventions financières nécessaires dont le modèle est joint en annexe 2 de la présente délibération, pour les montants égaux ou supérieurs à 23 000 €;
- d'attribuer à 235 associations pour un montant total de 370 501 € un soutien au titre du

fonds de soutien à la vie locale (FSVL). La liste des acteurs bénéficiaires ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 1 de la présente délibération;

-d'attribuer à 2 associations un soutien au titre du fonds d'urgence COVID pour un montant de 6 200 €. La liste de ces associations ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 1 de la présente délibération ;

- d'opérer un versement en une seule fois pour les bénéficiaires dont la subvention attribuée est égale ou inférieure à 5 000 € et pour tous les dossiers complets quel que soit le montant attribué, et de verser un acompte de 70 % pour les dossiers pour lesquels la subvention est supérieure à 5 000 € et dont les justificatifs sont attendus. Les soutiens à l'embauche sont versés à ces bénéficiaires sur présentation du contrat de travail dont la date de signature est établie entre le 1er mars 2020 et le 31 octobre 2020 ;

- autorise son Président à solliciter auprès de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) le versement du remboursement au Département du Bas-Rhin de la part des subventions correspondant à la contribution complémentaire de l'EMS au soutien aux associations et aux activités de proximité pour les structures de son territoire.

- décide d'autoriser l'office du tourisme du Grand Ried à reverser la subvention attribuée comme indiqué dans le tableau en annexe 3 ;

- décide d'autoriser l'office du tourisme de Barr à reverser la subvention attribuée comme indiqué dans le tableau en annexe 3 ;

- décide de rectifier deux erreurs matérielles au sein de la délibération n°CP/2020/349 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020 afférente à l'attribution de subventions pour le fonds d'urgence portant soutien aux acteurs du tourisme et aux activités de proximité dans le cadre du plan de relance, comme suit :

- corrige le montant attribué à Hôtel Restaurant Alsace Village à Obersteinbach à 1 940 € au lieu de 5 215 € (dossier 2020D007572) ;

- confirme le montant de 4 500 € attribué à la Pâtisserie Maxime à Haguenau au titre de la bonification embauche (dossier 2020D003884) ;

- modifie le tiers attributaire du dossier 2020D007583 pour une subvention de 4 500 € au titre de la bonification embauche à MINZBRUECK SARL à Trimbach au lieu de la Pâtisserie Maxime à Haguenau.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/386 - 60520 - Subventions diverses
Proposition d'attribution de subvention à l'association
LUPOVINO au titre du fonds de secours aux associations pour
l'année 2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Lupovino au titre du fonds de secours aux associations,

- approuve les termes du projet de conventions annexé à la présente délibération,

- autorise le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/387 - 05020 - Frais de mission et de déplacements
Participation d'une délégation du Conseil Départemental au
90ème congrès de l'ADF à La Rochelle/Mandats spéciaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le déplacement en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 90ème congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 3 au 6 novembre 2020 à La Rochelle (Charente-Maritime)
- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation composée de :

Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,
Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Vice-Présidente,
Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillères Départementales.
Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Philippe MEYER, Conseillers Départementaux,
Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet,
Monsieur Laurent DARLEY, Adjoint à la Directrice Générale des Services du Département,
Monsieur Clément LACATON, Collaborateur de Cabinet.

Elle décide la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 15 000 € (frais d'inscription au congrès, transport en train, transport urbain, location de véhicule, hébergement et repas).

La présente délibération annule et remplace la délibération n° CP/2020/360 du 15 octobre 2020.

Annulé

**CP/2020/388 - 60520 - Subventions diverses
Proposition de répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide dans le cadre de la répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale, d'attribuer des subventions d'un montant total de 83 355 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 73 355 €
- Enveloppe départementale : 10 000 €

Adopté à l'unanimité

◆ DIVERS

- **Rapport N°CP/2020/365** : *Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'innovation - Approbation des termes des projets de conventions financières*

M. Yves SUBLON, en tant que Maire de la Commune d'Eschau, Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que Maire de la Commune de Batzendorf, M. Etienne WOLF, en tant que Maire de la Commune de Brumath ainsi que Mme Michèle ESCHLIMANN, en tant que 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble en charge du budget, fiscalité, GEMAPI, Friche Kolb, Résidences seniors ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/366** : *Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité : Construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover de la Commune de BREUSCHWICKERSHEIM*

M. Ph. MEYER, en tant que membre du Conseil d'Administration de la FDMJC, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/373** : *Soutien de la replantation des forêts dans le cadre du plan de relance*

Mme Catherine GREIGERT, en tant que 1^{ère} adjointe au maire de la Commune de Marckosheim, Présidente des commissions urbanisme, développement durable et environnement, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/379** : *Proposition d'attribution d'une subvention et approbation de la convention de développement culturel relative à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour 2020-2023*

M. Marc SÉNÉ, en tant que Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/380** : *Transformation de l'Etablissement public Interdépartemental Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert*

M. Marcel BAUER, M. Thierry CARBIENER, Mme Nathalie ERNST, M. Etienne WOLF, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Laurence MULLER-BRONN et Mme Nicole THOMAS, en tant qu'élus proposés dans les désignations, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/383** : *Soutien à l'ADIRA -Agence de Développement d'Alsace-. Mise en œuvre d'un plan de communication porté par la Marque Alsace en accompagnement du plan de soutien aux activités de proximité*

M. Frédéric BIERRY en tant que Président de l'ADIRA ainsi que M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER et M. Jean-Philippe MAURER en tant que membres du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/385** : Proposition de soutien aux associations et aux activités de proximité dans le cadre du plan de relance (solde des dossiers)

Intervention : M. Frédéric BIERRY

- **Rapport N°CP/2020/387** : Proposition de répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale

Le rapport a été retiré de l'ordre du jour.

*
* *

◆ CALENDRIER

Les prochaines réunions de la Commission Permanente et du Conseil Départemental auront lieu le 30 novembre 2020.

*
* *

La séance est levée à 10h34.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;

- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».